

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALÉDONIE

-----  
GOUVERNEMENT  
-----

Présidence  
-----

le - 6 NOV. 2024

Accusé de réception en préfecture  
988-229880018-20241106-24\_21123-AI  
N° de télétransmission : 06/11/2024  
Date de réception préfecture : 06/11/2024

Ampliations :

H-C	1
DRHFPNC/SR	1
Provinces	3
AFMNC	1
AMNC	1
OPT	1
Intéressés	1

**ARRETE**

**fixant la composition du jury de la sélection professionnelle d'intégration ouverte pour l'accès au corps des techniciens de grade normal du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie**

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 357 du 24 avril 2014 portant statut particulier du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 217 du 29 décembre 2016 prise en application de la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 2021-971/GNC du 27 juillet 2021 fixant les épreuves, le programme et les modalités de la sélection professionnelle prévue à l'article 4 de la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2024-301/GNC du 07 février 2024 portant ouverture de sélections professionnelles d'intégration pour l'accès aux corps des cadres techniques et d'exploitation de grades normaux, des contrôleurs et des techniciens de grades normaux, des agents d'exploitation et techniques de grades normaux et des préposés à la distribution postale de grade normal du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité de membres du jury de la sélection professionnelle d'intégration ouverte au titre de l'année 2024 pour l'accès au corps des techniciens de grade normal du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie:

Civilités	Prénom	Nom	Fonction
Madame	Shandi	Nomoredjo	représentant la présidente de l'assemblée de la province Sud
Madame	Marilyn	Charmon	représentant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Monsieur	Paul	Neaoutyine	Président de l'assemblée de la province Nord
Monsieur	Jacques	Lalié	Président de l'assemblée de la province des îles Loyauté
Madame	Emilie	Blouet	représentant le président de l'association française des maires de Nouvelle-Calédonie
Madame	Caroline	Viratelle	représentant le président de l'association des maires de Nouvelle-Calédonie

**Article 2** : Madame Stéphanie Deplanque est désignée par tirage au sort en qualité d'observatrice de la sélection professionnelle ouverte au titre de l'année 2024 pour l'accès au corps des techniciens de grade normal du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie.

**Article 3** : Le présent arrêté sera transmis aux intéressés et au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie  
et par délégation  
le secrétaire général du gouvernement

Léon WAMYTAN